UNION DES DÉMOCRATES POLONAIS



Paris, juillet 1918.

Note

sur la

Question juive en Pologne

Au début de 1915 on vit éclater dans la presse de beaucoup de pays une violente campagne contre la Pologne, à propos de la question juive, campagne qui ne fut arrêtée qu'à la suite de protestations vigoureuses de la part des Juifs polonais. Ces menées se répètent périodiquement et, ces jours derniers, on a organisé à Londres, à New-York, à Amsterdam, etc., des protestations contre les soi-disant « pogroms » des Juifs en Galicie. Il ne s'agit, en réalité, que d'émeutes contre les accapareurs de vivres, provoquées par la famine qui règne en Autriche. La foule pille partout les magasins de vivres, sans s'inquiéter le moins du monde s'ils appartiennent à des catholiques ou à des israélites, mais, comme le commerce se trouve principalement entre les mains des Juifs, il en résulte tout naturellement que la plupart des boutiques saccagées appartenaient à ces derniers. Les nationalistes juifs, qui sont en lutte ouverte contre la reconstitution de l'Etat polonais, profitent de ce fait pour discréditer les Polonais aux yeux des peuples civilisés, tablant sur l'ignorance des étrangers quant à la véritable origine de cette agitation.

Nous ne pouvons pas entrer ici dans le développement complet de cette question, mais il nous suffira, pour éclairer la foi des per-

sonnes de bonne volonté, de faire un exposé succinct des différents courants d'opinion parmi les Juifs en Pologne, et de reproduire certaines déclarations émanant des personnalités officielles polonaises et de Polonais d'origine juive.

On peut diviser les Juifs habitant la Pologne en cinq groupes principaux :

1° Les Polonais d'origine juive (*Juifs assimilés*), analogues aux Juifs français, anglais, etc., excellents Polonais, pour qui le judaïsme est une religion et non une nationalité. Malheureusement ce groupe est le moins nombreux.

2° Les *Juifs orthodoxes*, fanatiques, vivant dans une espèce de ghetto, qui ne s'occupent pas de politique et ne s'intéressent qu'aux questions religieuses. Ce groupe, le plus nombreux, ne manifeste aucune animosité contre les Polonais et les pouvoirs nouvellement établis. Ils se poloniseraient peu à peu, s'il n'existait pas des organisations nationalistes juives ayant pour but d'y mettre obstacle.

Depuis les nombreux pogroms qui ont eu lieu en Russie, et depuis que des centaines de milliers de Juifs, expulsés brusquement par le gouvernement tsariste, se sont réfugiés en Pologne, il s'y est formé un courant anti-polonais très puissant, protégé autrefois par le gouvernement russe. A la tête de ce mouvement. se trouvent :

3° les *sionistes* ; 4° les *nationalistes* ; 5° les *boundistes* (socialistes juifs).

Les sionistes espèrent fonder un royaume juif en Palestine, mais ils considèrent que la Pologne doit servir aussi de terrain à la réalisation de leurs postulats nationaux.

Les nationalistes juifs ne s'intéressent nullement à la Palestine : c'est la Pologne qui doit devenir leur Palestine, comme organisation juive indépendante.

Les boundistes, malgré leur socialisme et leur révolutionalisme, agissent en réalité, vis-à-vis des Polonais, comme de purs nationalistes juifs.

Ces trois partis, très bruyants, très agités, sont alliés intimement, et même unis aux organisations analogues de Russie. Au dernier Congrès sioniste, par exemple, tenu en Pologne, sur sept délégués auxquels a été confiée l'application des résolutions du Congrès, *cinq*

étaient des Juifs russes. Tous sont désolés de voir la Pologne acquérir son indépendance, parce qu'ainsi ils se trouveront séparés de leurs coréligionnaires russes ; ils seraient heureux que la Pologne fût incorporée à la République russe.

Ces partis mènent une lutte encore plus acharnée peut-être contre les Polonais d'origine juive que contre les autres Polonais, et c'est de ce milieu, n'ayant rien de commun avec les Polonais, que partent toutes les attaques reproduites dans la presse étrangère.

Les sionistes, les nationalistes et les boundistes demandent pour les juifs l'*autonomie nationale complète* au sein de la nation polonaise, et la reconnaissance du jargon (yddish) comme langue officielle, à côté de la langue polonaise. C'est l'Etat Polonais qui devrait entretenir les écoles, où tout l'enseignement serait donné en yddish. Cette langue bizarre, mélange de mauvais allemand et d'hébreu, devrait être introduite dans toutes les branches de l'administration de l'Etat polonais.

Les prétentions exorbitantes des nationalistes juifs sont résumées par Pryluckij, Juifs russe, leur chef et représentant au Conseil d'Etat de Varsovie, dans le numéro 32 de la publication *Das Volk*, par cette déclaration : « *L'égalité des droits du citoyen ne suffit « pas au peuple juif*, il lui faut les prérogatives d'une minorité natio- « nale. Il doit jouir d'une autonomie représentée par le CONSEIL « NATIONAL. La langue juive, le jargon, sera reconnue, par l'Etat polo- « nais comme langue officielle, et son usage admis dans la vie « publique et dans les administrations ; il sera obligatoire dans les « écoles primaires juives et toutes les écoles juives en général. » Chose plus grave, M. Pryluckij exige qu'un fonds proportionné à l'importance de l'élément israélite soit prélevé sur le budget de l'Etat polonais et mis à la disposition de ce Conseil National, qui jouira des droits et qualités de la personne civile, pour discuter et conclure des accords avec le gouvernement polonais ainsi qu'avec toutes ses institutions.

« Les droits et prérogatives de ce Conseil National, dit-il, doivent « être très larges ; il pourra non seulement diriger sans contrôle « l'instruction publique et toutes les organisations juives, mais encore « on lui reconnaîtra le pouvoir d'établir des impôts spéciaux sur les « Juifs, afin de se procurer les moyens de couvrir les dépenses par- « ticulières, utiles à la nation israélite. »

Un autre agitateur de marque, M. Fischlender, dans son article du quotidien *Moment* (12 X. 1917) trouve que ses coreligionnaires seraient en droit d'en appeler à des autorités étrangères, c'est-à-dire au Congrès international, dans le cas où les Polonais refuseraient de faire droit à toutes les exigences des israélites.

Il nous semble inutile d'insister sur l'accueil que la nation polonaise pourra faire à de telles prétentions. Nous sommes certains qu'elle se conduira comme se conduirait en pareille occurence tout peuple civilisé. Que répondrait le Conseil municipal de Paris, si les dizaines de milliers de Juifs qui habitent le quartier de l'Hôtel-de-Ville exigeaient l'introduction dans les écoles, à la poste, aux téléphones, dans les commissariats de police, etc. du jargon (yddish) qu'ils emploient entre eux ?

Tous ces sionistes, nationalistes, et boundistes, qui à l'heure actuelle ont submergé les Juifs polonais, exploitent l'ignorance de la masse juive, qui est incapable de résister à l'idéologie de ces intrus remuants et habiles et ils mènent l'agitation anti-polonaise, aussi bien en Pologne qu'à l'étranger, sans se douter de l'abîme vers lequel ils poussent les masses de leurs coreligionnaires. Leur politique donnera un résultat diamétralement opposé à celui qu'ils espèrent : elle créera un courant antisémite analogue à celui que l'on constate en Russie, en Roumanie, en Allemagne, en Hongrie, et en Hollande, etc., et qui n'était que très superficiel en Pologne avant l'apparition des Juifs russes.

En attaquant la nation polonaise, en cherchant à créer un état particulier au sein de l'état polonais, les nationalistes juifs risquent de provoquer un boycottage économique absolu, contre lequel ne prévaudraient ni les rabbins, ni les banquiers des pays étrangers, auxquels s'adressent actuellement ces extraordinaires « polonais » pour discréditer leurs concitoyens, boycottage qui atteindrait surtout le prolétariat juif, tout à fait innocent de cette néfaste agitation.

On peut être sûr que tous les citoyens polonais, sans distinction d'origine ni de religion, jouiront des mêmes droits, mais il est également certain que les Polonais ne permettront jamais de faire de leur patrie un champ d'expérience. Nous espérons que le Parlement polonais votera une loi laissant à chacun la liberté de se déclarer citoyen polonais ou de refuser ce titre. On ne forcera personne à être polo-

nais, mais il n'y aura en Pologne, de même qu'en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, etc., *que des Polonais ou des étrangers*.

L'agitation menée par les partis nationalistes juifs contre la Pologne et les Polonais d'origine juive n'aboutira qu'à fournir des arguments nouveaux aux antisémites et qu'à nous entraver, nous, les démocrates, dans notre lutte contre l'antisémitisme qui empoisonnera à la longue l'âme polonaise.

Nous donnons ici quelques documents qui montrent l'état d'esprit de l'opinion générale en Pologne : d'un côté l'opinion des représentants démocrates et conservateurs, et de l'autre côté l'opinion de Polonais d'origine juive.

I

Extrait du discours de M. Jean KUCHARZEWSKI

Démocrate, Président du Conseil des ministres,

prononcé à la réception des rédacteurs des journaux juifs,

le 4 décembre 1917.

« ... Je suis profondément convaincu et assuré de la nécessité inéluctable de résoudre la question juive en Pologne selon les principes de la justice. Ce sentiment résulte chez moi de cette idée fondamentale, que la nation polonaise ayant reconquis sa situation comme Etat, est obligée de se gouverner d'après des principes strictement démocratiques, en reconnaissant le principe de l'égalité de droits de tous les citoyens, sans distinction de religion ou d'origine ; c'est là la partie essentielle de tout programme démocratique. Ce sentiment résulte ensuite de considérations politiques nationales, notamment par ce que nous devons nous efforcer pour que, dans l'Etat polonais qui se reconstitue, il n'existe pas de querelles intestines. La paix intérieure, la satisfaction de tous les citoyens, indépendamment de leur origine et de leur religion, c'est la condition élémentaire de la force d'un Etat, et la garantie de la solution des questions très graves en face desquelles



nous nous trouvons... Je suis convaincu que la situation de la population juive en Pologne ne peut être régularisée que lorsque l'Etat polonais sera définitivement organisé et complètement indépendant. Je doute que toutes les garanties qui seraient imposées du dehors en faveur de la population juive, puissent être efficaces. Elles seraient interprêtées comme des tentatives pour restreindre l'indépendance de l'Etat polonais.

« J'espère que les relations polono-juives dans l'Etat polonais indépendant entreront dans une voie normale. Le moment de la résurrection de la Pologne indépendante a une importance capitale non seulement pour la nation et l'Etat polonais mais, selon ma conviction, pour les Juifs aussi, dont un si grand nombre sont établis sur le territoire polonais ».

II

Déclaration du Professeur JAWORSKI,

Conservateur, Député, Président du Comité National Suprême.

« La complication de la question juive sur le territoire de l'ancienne République, nous la devons à la politique du gouvernement russe, qui, en imposant des barrières infranchissables à l'expansion de la population juive du côté de l'Orient, a créé artificiellement des agglomérations juives anormales dans notre pays. Non content de cela, il dirigeait vers la Pologne l'élément russifié des Juifs, *litwaki*, élément étranger non seulement aux Polonais, mais aussi aux Juifs du Royaume. C'est cette politique de la Russie qui a amené la naissance d'agglomérations extraordinaires de la population juive. Ces Juifs, dans l'impossibilité de conquérir une existence économique normale, étaient condamnés à chercher des moyens exceptionnels de gagner leur vie et voués à une misère inévitable.

« Au moment de chercher à régulariser les relations polono-juives, envenimées par suite des conditions anormales de l'existence politique et économique du pays, aussi bien que par suite de l'agita-

tion démagogique, nous devons nous placer sur le terrain des principes européens. Nous devons reprendre le fil des anciennes traditions polonaises dans les relations avec les Juifs, les traditions des Czacki et des Wielopolski, et avoir assez d'énergie pour faire des masses juives des citoyens polonais et pour les amener à travailler dans l'intérêt du pays. Et cela ne peut se faire qu'en accordant aux Juifs l'égalité des droits, en leur assurant une existence normale, en leur donnant la possibilité de sortir, par leur admission aux droits politiques, de la situation désespérée dans laquelle ils ont vécu jusqu'à présent.

« L'antisémitisme, sous quelque forme que ce soit, ne peut qu'être préjudiciable aux intérêts du pays. Ce n'est ni par l'antisémitisme ni par la démagogie nationaliste, que nous devons remédier au mal dans ce domaine, mais par toute une série de réformes faites dans le but d'assainir la situation générale du pays en relevant la culture des habitants, en créant de nouveaux débouchés pour le travail, et en dirigeant le pays sur de nouvelles voies de développement général...

« La Pologne doit, dans la question juive également, suivre les mêmes voies qu'ont suivies les sociétés occidentales de l'Europe, — en cherchant à attacher les Juifs au pays par l'attrait de l'égalité des droits politiques. Par contre, nous devons exiger énergiquement des Juifs *qu'ils deviennent de sincères citoyens du pays*, qu'ils contribuent à son développement. Or, cela ne deviendra possible que lorsque la Pologne leur assurera l'accès aux sources du bien-être et de la culture. De même qu'en Occident, les Juifs ayant obtenu l'égalité de tous les droits sont devenus de bons Français, Anglais, Italiens ou Allemands, de même en Pologne, ils ont le devoir d'être de bons Polonais.

III

Déclaration des Hauts Représentants des Juifs de Galicie

« La situation des Juifs en Pologne est devenue le thème de vives discussions dans l'opinion publique européenne. Dans les journaux les plus influents du monde civilisé, des hommes éminents ont pris la

parole pour défendre avec ardeur la cause de la population juive en Pologne. Si nous élevons notre voix, et si nous ajoutons aux phrases de compassion quelques renseignements, c'est pour souligner leur signification et pour exprimer notre reconnaissance à toute l'Europe, pour l'intérêt qu'elle prend à notre tragique situation.

« Nous, Juifs de la Galicie, nous nous considérons, sans aucune restriction, comme les fils de ce pays auquel nous appartenons. Les destinées de la Pologne sont nos destinées, les souffrances de la Pologne sont nos souffrances, le bonheur de la Pologne doit être notre bonheur. Un des derniers grands actes de la Pologne indépendante inaugura l'émancipation des Juifs polonais, immédiatement après la proclamation des Droits de l'Homme en France.

« Le démembrement de la Pologne ne fut pas seulement un arrêt de mort pour son existence comme Etat, mais il détruisit, en même temps, son rôle social, économique et politique, et rejeta dans des conditions quasi moyenâgeuses ce pays qui était en pleine évolution vers le droit et la justice.

« Les gouvernements étrangers ont étouffé, dès le début, le progrès de la nationalisation des tribus et des groupes sociaux qui habitaient la Pologne. Dirigés par la maxime « divide et impera », propre à tout despotisme, ils ont su — les Russes surtout — accentuer les dissensions et annihiler tous les efforts tendant vers la solution des problèmes sociaux, par la voie de l'évolution normale.

« Comme les conditions intérieures, après le démembrement de la Pologne, n'étaient pas les mêmes, dans les parties annexées par les Etats copartageants, la situation des Juifs y est devenue différente. Le sort des Polonais était le plus propice en Galicie. Ils obtinrent, ici, une certaine autonomie régionale et la possibilité d'un développement cultural sans entraves. *Ici également le sort des Juifs était le plus propice. Ils jouissent, dans cette partie de la Pologne, de la plénitude des droits civiques*, ils sont admis dans toutes les écoles et peuvent travailler avec les autres pour le bien de la culture nationale.

« Si malgré cela, la situation politique et économique des Juifs en Galicie laisse encore beaucoup à désirer, il faut avouer que la démolition des remparts moyenâgeux du ghetto juif avance lentement, mais d'une façon continue, ce qui n'exclut cependant ni de durs frottements, ni mêmes des secousses.

« Le demi-siècle de l'existence autonome de la Galicie démontre,

à côte de nombreux déboires, un grand progrès dans l'évolution culturale et civique des Juifs. On ne doit pas oublier, il est vrai, que l'administration favorisait cette manière de régler les affaires intérieures, si ce n'est pas toujours au même degré, du moins toujours dans le même sens. Mais ce facteur extérieur n'aurait pu que faiblement influencer l'élaboration des formes amicales de coexistence entre la population juive et la population chrétienne du pays, si, dans la nation polonaise elle-même, dans ses idéals politiques et nationaux, dans son histoire tragique et dans les leçons de ses grands esprits, il ne se trouvait de saines données promettant une coexistence avantageuse avec les Juifs.

« La comparaison de l'état de choses existant dans le Royaume de Pologne, avec celui qui existe en Galicie, fournit une preuve de plus de cet axiome politique, fondé sur l'expérience, que, seule, une nation qui a la possibilité de se gouverner elle-même, peut surmonter les difficultés surgissant de la solution des problèmes nationaux et économiques. Ainsi, dans le Royaume, qui manquait de ces conditions, l'état de choses est devenu tout autre.

« Les rapports polono-juifs, il y a dix ans encore, n'étaient pas troublés. Les différences d'origine ou de religion avaient peut-être moins de signification ici que dans tout autre pays de l'Europe.

La solution du problème juif en Pologne était impossible sous la domination russe. Le gouvernement russe a fait de la Pologne un camp de déportation pour les Juifs de tout son énorme empire.

« Au moyen de lois draconiennes, on a concentré les Juifs russes dans les villes polonaises, où on les retenait de force, ce qui a occasionné des troubles dans les rapports des deux populations. Il s'en suivit un changement dans leurs rapports nationaux, par le fait que ces Juifs manquaient de tout contact historique avec la population polonaise et que la civilisation polonaise leur était complètement étrangère.

« Un des partis politiques polonais, s'appuyant sur la politique russe, hostile aux Juifs, inaugura une propagande antisémite dirigée contre les Juifs venus de Russie. Ainsi fut créé un mouvement — contraire en principe à l'âme polonaise — qui a comme origine les conditions politiques anormales, déterminées par la domination étrangère.

« Mais le parti antisémite n'essaya jamais de pousser la populace

à des violences contre les Juifs, cela n'entrait ni dans son programme, ni dans son action politique, ni dans ses moyens de propagande. Nous ne connaissons pas un seul exemple où la faute des « pogrom » soit imputable à la populace polonaise.

« Il est impossible d'éclaircir — dans les limites de cette déclaration — toutes les circonstances qui eurent une influence décisive sur les origines et le développement du boycottage économique des Juifs en Pologne. On peut cependant affirmer avec certitude que cet antisémitisme va complètement disparaître en même temps que la domination russe.....

« Connaissant le passé historique de la Pologne, nous avons l'inébranlable certitude que les anomalies politiques, qui se manifestaient en Pologne russe, ne pourront plus se répéter dans la Pologne libre.

« La question juive en Pologne est une partie de la question polonaise. La liberté de la Pologne signifie la liberté des Juifs polonais. »

Dr Tobie Aszkenaze, président de la Chambre des Avocats, ancien vice-président de Lwow, et ancien député à la Diète.

Dr Joseph Michel Rosenblatt, professeur à l'Université de Cracovie et vice-président de la Chambre des Avocats de la Galicie occidentale.

Dr Jacob Glanz, président de la commune israélite de la ville de Przemysl.

Dr Hermann Diamand, député au Parlement.

Ingénieur Joseph Sare, vice-président de la ville de Cracovie, ancien député à la Diète.

Dr Simon Schaff, président de la commune israélite de Lwow.

Dr Henri Kolischer, député au parlement.

Dr Ignace Steinhaus, député au Parlement.

Dr Samuel Tilles, président de la commune israélite de Cracovie.

Dr Hermann Liebermann, député au Parlement.

Dr Natan Lœwenstein, député au Parlement et à la Diète.

IV

Déclaration de M. Joseph WASERZUG

Rédacteur en chef de « L'Israélite Polonais ».

« La presse des deux mondes était dernièrement inondée d'articles de correspondants Juifs, qui inventaient de toutes pièces des fables incroyables, à propos d'effroyables pogroms sanglants et de persécutions inhumaines des Juifs par les Polonais. Grâce à ces publications calomnieuses on arrivait à donner ça et là l'impression qu'en Pologne coulent des fleuves de sang juif, et toute la nation polonaise tombait de ce fait au niveau des races les plus sauvages, adonnées au massacre et à la dévastation. On présenta insidieusement de faux documents à plusieurs grands écrivains, qui, malheureusement, s'en servirent pour attaquer les Polonais, comme l'avait fait Georges Brandès. Il est inutile d'insister sur le tort qu'on a causé ainsi à la Pologne, sur le refroidissement qu'on a amené dans les sympathies internationales à notre égard.

« A cette campagne internationale se joignait l'affaire de ce qu'on appelait l'intervention russe.

« Les Juifs de Russie sonnèrent l'alarme. Restant en relations continuelles avec les Juifs russes habitant Varsovie (toute la presse rédigée en jargon juif à Varsovie est entre les mains des Juifs russes) ils organisèrent aussi une énergique agitation.

« Les agitateurs juifs, genre Zabotinsky, Kleinman, etc., développaient une vaste agitation anti-polonaise, de concert avec leurs collègues de Varsovie. L' « Opinion juive » a expliqué plus d'une fois que la base de son orientation russe était la crainte de voir le judaïsme russe se briser en plusieurs tronçons, dans le cas où la Pologne aurait une existence politique distincte : cette éventualité serait une catastrophe pour les aspirations « nationales » du judaïsme, qui était arrivé à se cimenter dans les cadres d'un seul Etat.

« C'est sur ces bases que grandissaient les efforts des Juifs, émissaires des Juifs de Russie, qui commencèrent sur le territoire du

Royaume leur agitation anti-polonaise, en chassant la langue polonaise des écoles, ateliers, asiles, etc., fondés avec leur argent.

« La lutte commença alors dans le sein même de la communauté juive. Les Juifs polonais assimilés s'efforcèrent de s'opposer à ces tentatives, mais leur situation était excessivement difficile.

« Les Juifs russes arrivés en Pologne ont la haine la plus acharnée contre les Juifs polonais, surtout à cause du manifeste publié en décembre 1915. Ce manifeste, résultat de plusieurs réunions proclamait la solidarité des Juifs avec les idéals nationaux polonais, il exprimait l'espoir que la Pologne « retrouverait les bases solides d'une vie nationale sans entraves », il demandait l'égalité des droits pour les Juifs, mais en même temps il reconnaissait que " la question polono-juive était une question purement *intérieure* ", et protestait contre toute intervention étrangère. Cette protestation provoqua dans les cercles des Juifs russes, de même que parmi les nationalistes juifs du Royaume, une véritable tempête. La lutte contre les Juifs assimilés fut menée d'une façon odieuse.

« Avec l'évacuation de la Pologne par les Russes commença un nouveau chapitre dans l'histoire des relations polono-juives. La situation avait changé, les meneurs de la démocratie nationale s'étaient enfuis avec les Russes, l'agitation des Juifs russes fut interrompue, la force de l'antisémitisme actif, sans s'éteindre complètement, faiblit dans de grandes proportions. Beaucoup de Juifs furent appelés à collaborer au travail national, dans des postes nouvellement créés pour développer l'instruction publique, dans de nouvelles fonctions et institutions.

« Il semblerait donc que, dans les sphères plus larges de la communauté juive, dût s'éveiller une réaction salutaire, que les tendances séparatistes juives dussent s'affaiblir, puisqu'elles puisaient leur force dans l'agitation antisémite. Or, il faut avouer qu'on ne constate aucune modification sérieuse sous ce rapport. Sans doute le séparatisme a été implanté assez puissamment parmi les Juifs pour rester presque inébranlable, malgré les nouvelles conditions de l'existence. Il s'est écoulé peut être trop peu de temps encore pour que pût se manifester une répudiation réelle des récriminations et des rancunes qu'on avait si longtemps inoculées dans l'esprit des Juifs. Quoi qu'il en soit, de nombreux faits nous obligent à reconnaître que l'attitude des Juifs (à l'exception naturellement de ceux qui se sont polo-

nisés et qui restent fidèles aux intérêts polonais) laisse beaucoup à désirer. On le constate dans la conduite pleine de mauvais vouloir et de méfiance de la population juive vis-à-vis des nouvelles organisations polonaises (la milice, les tribunaux polonais, les fonctions municipales, etc.) On le constate aussi dans l'obstination à ne pas s'adresser aux autorités polonaises pour toutes les plaintes et tous les différends, mais à se tourner du côté des autorités allemandes...

« C'est là un symptôme bien triste, car il prouve que la concession des droits politiques aux communautés juives — réforme très importante pour les intérêts du pays, — sera une œuvre qui exigera un travail long et ardu, d'autant plus que les masses juives commencent à se laisser influencer actuellement par la culture allemande, qui peut trouver dans la population juive un terrain favorable pour son expansion.

« L'action dans ce domaine, comme aussi dans nos autres affaires intérieures, ne sera fertile qu'avec l'indépendance de la Pologne et avec la possibilité de développer normalement notre vie sociale.

*
* *

On voit d'après les documents que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs, que la question de l'égalité des droits pour les Juifs polonais n'est même pas mise en doute en Pologne, et que les Polonais d'origine juive condamnent aussi bien que nous l'agitation nationaliste juive qui rendra difficile ou peut-être même impossible l'assimilation de la masse de la population juive.

Ce ne sont pas les Polonais d'origine juive qui mènent à l'étranger une action anti-polonaise. Ceux qui cherchent à faire intervenir les étrangers dans nos affaires intérieures ne peuvent avoir rien de commun avec la nation polonaise. Et en effet, ils étaient fiers, il y a un an encore, du titre de « Russes ».

Il serait injuste de ne pas reconnaître que nos compatriotes d'origine juive souffrent du chaos survenu depuis l'afflux en Pologne des Juifs russes. Ils sont pris entre leurs sentiments de patriotes polonais et leurs liens de race et de religion. Ils en souffrent, mais, en bons Polonais, ils ne s'adressent ni aux Russes ni aux Allemands ni à d'autres étrangers. Ils comprennent que le Paradis n'existe pas sur cette terre et que dans chaque société, dans chaque peuple, les classes et

les opinions se sentent lésées les unes par les autres. Ils déplorent la maladresse de ceux qui, au lieu de chercher l'apaisement, attisent la haine et qui, en s'adressant à l'étranger, font le jeu et l'unique force de nos nationalistes.

Que dirait-on ici, en France, si les ouvriers, dans leur lutte de classe, en appelaient aux socialistes étrangers ou si les catholiques s'adressaient à de puissantes organisations catholiques d'Allemagne, d'Espagne, ou d'Italie? Aucun Français digne de ce nom ne commettrait cette infamie, — et aucun Polonais de n'importe quelle religion ou d'origine n'est capable de faire une propagande contre la patrie. Ceux qui le font sont ou des inconscients ou des ennemis de la Pologne, et par conséquent ils n'ont rien de commun avec elle.

Les représentants des Juifs de Galicie disent avec raison, que „*les rapports polono-juifs, il y a dix ans encore, n'étaient pas troublés*" et qu'en Pologne " *les différences d'origine ou de religion avaient peut-être moins de signification que dans tous les autres pays de l'Europe*". Il est donc indiscutable qu'après le départ de tous ces nationalistes, sionistes et des Juifs russes, mécontents de ce pays « inhospitalier et barbare » qui ne voulait pas se transformer en Palestine, les relations entre les Polonais catholiques et israélites reprendront leur cours normal d'autrefois.

Tout le passé de la Pologne prouve qu'elle n'est pas une petite nation qui a besoin de passer un examen de justice et de tolérance. Au moment où, dans les autres pays de l'Europe, on brûlait, on massacrait les Juifs, la Pologne leur ouvrait ses frontières et les traitait avec bonté. C'est pourquoi il y a tant de Juifs sur les territoires de l'ancienne République polonaise, et c'est pourquoi aussi la Pologne a le droit de leur dire : « Souvenez-vous, et soyez de bons fils de la Pologne qui, de son côté, vous traitera avec la même sollicitude que ses autres enfants. »

IMPRIMERIE FLINIKOWSKI, 216, BOULEVARD RASPAIL, PARIS